

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loir

Commission Locale de l'Eau
Vaas
le 17 juin 2011



Ordre du jour

- Bilan d'activité de la CLE (année 2010) : validation
- Consultation sur le classement des cours d'eau : information
- Etude « Tendances, scénarios et stratégie »
 - Présentation de la Stratégie
 - Validation
- Etude de pré-localisation des zones humides : information
- Etude globale de réduction du risque inondation : information
- Evaluation environnementale : information
- Agenda



Rapport d'activité de la CLE

Rapport d'activité de la CLE (année 2010)

Article R.212-34 du code de l'environnement

- Sommaire
 - 1 – Etat d'avancement de la procédure
 - 2 – Réunions
 - 3 – Etudes
 - 4 - Avis de la CLE
 - 5 – Communication
 - 6 – Budgets et financements

- Remarques sur le rapport souhaitées avant le 1^{er} juillet



SAGE Loir SAGE du bassin du Loir

Rapport annuel d'activités
du SAGE du bassin du Loir

Année 2010
Version projet non validée par la Commission Locale de l'Eau

SOMMAIRE

1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE	2
2. DÉLÉGATION	4
3. ÉTUDES	4
4. AVIS DE LA CLE	4
5. COMMUNICATION	4
6. BUDGETS ET FINANCEMENTS	4

Commission Locale de l'Eau de SAGE Loir
Espace Public Loire
10000 LA FLEURIE
Tél : 02 47 84 44 33
Fax : 02 47 84 44 33
Mail : cle@sage-loir.fr



Classement des cours d'eau au titre du L.214-17 (CE)

Rappel de la procédure

- Présentation : Jean-Marie QUEMENER
DREAL Pays de la Loire

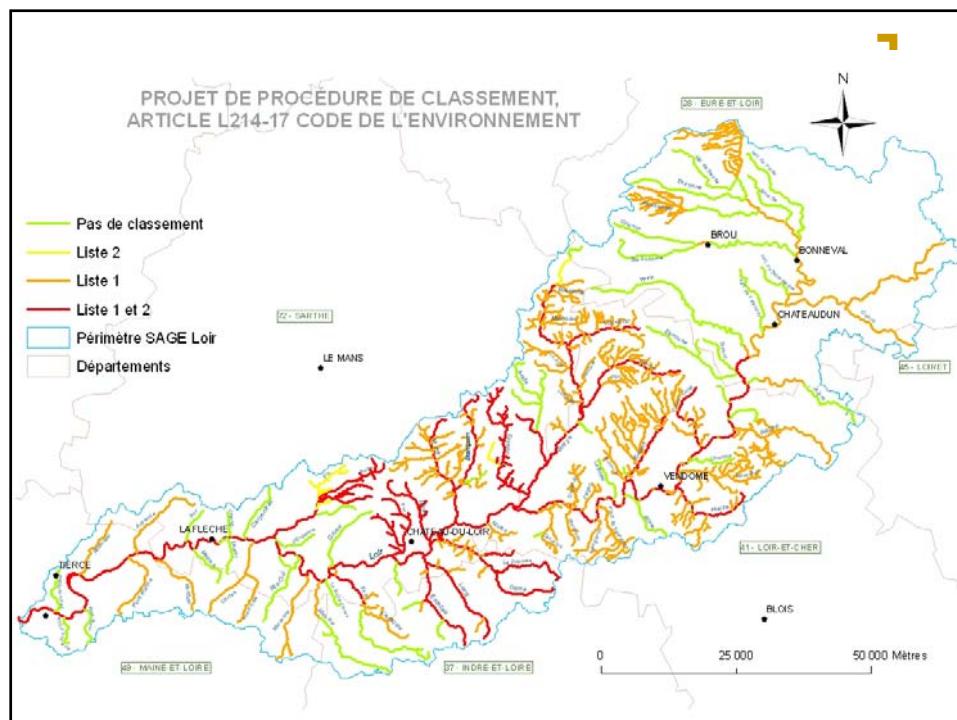


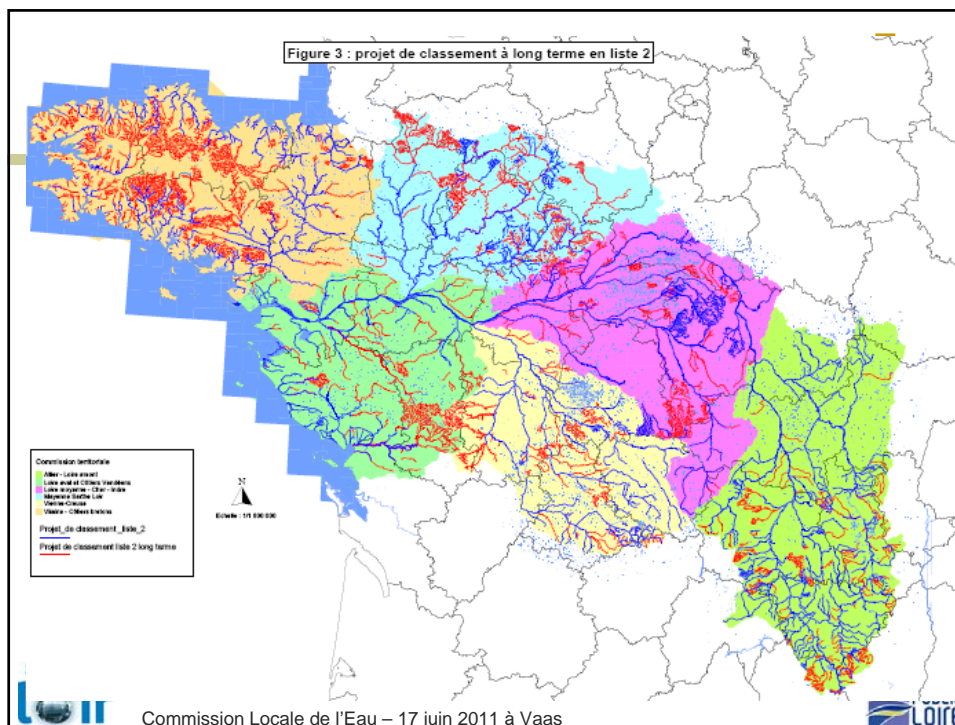
Consultation de la CLE

- Dossier soumis à consultation
 - Projet de classement des cours d'eau
 - Etude de l'impact du classement sur les différents usages de l'eau



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas





Etude de l'impact sur les différents usages de l'eau

○ **Objectifs :**

Préciser les coûts et les avantages économiques et environnementaux du classement

Mesurer à large échelle la cohérence entre le projet de bassin et les usages

- En identifiant les avantages et coûts globaux au regard des objectifs visés,
- En mesurant si le bilan entre, l'intérêt général relatif au milieu, les objectifs relatifs aux énergies renouvelables et les effets sur les autres usages est acceptable.

↳ Doit permettre in-fine de justifier la cohérence entre le potentiel de développement de l'hydroélectricité et les classements.

Etude de l'impact sur les différents usages de l'eau

○ Méthodologie

■ Echelle d'analyse :

- Commissions territoriales (Mayenne/Sarthe/Loir)
- Bassin hydrographique (Loire-Bretagne)

■ Analyse majoritairement qualitative

- Chiffrages coûts et avantages réalisés de manière globalisée
- Analyse multicritères

■ Usages considérés :

- Vie biologique du milieu récepteur
- Conservation du libre écoulement des eaux et protection contre les inondations
- Agriculture, pêche, industrie, production d'énergie, transports, tourisme, loisirs...

■ Etude portant sur les cours d'eau ajoutés ou supprimés vis-à-vis des précédents classements



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas



Etude de l'impact sur les différents usages de l'eau

○ Deux scénarios de référence :

Liste 1 : Classement rivière réservé au titre du L.432-6 du CE (16/10/1919)

- Aucune concession ou autorisation accordée pour les entreprises hydroélectriques nouvelles

Liste 2 : Classement au titre du L.432-6 du CE

- Les nouveaux ouvrages ou en renouvellement d'autorisation doivent comporter un dispositif assurant la circulation des espèces
- Obligation de mise en conformité dans un délai de 5 ans étendue à tous les ouvrages pour les cours d'eau concernés par la publication d'une liste d'espèces



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas



Ancien classement – L.432-6 du CE

Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire



Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs



Conclusions de l'étude d'impact

○ Classement en Liste 1 :

Type d'usages	Evaluation de l'impact	Justification
Socio-économiques	> positif au regard des cours d'eau non classés	Permet la poursuite des réflexions sur les projets engagés
	> négatif mais modeste pour les cours d'eau classés	Perte d'un potentiel hydroélectrique de 130,9 GWh, considéré comme non critique vis-à-vis des objectifs de développement de l'hydroélectricité et du potentiel restant mobilisable
Milieux-aquatiques	> positif à très positif sur l'état des milieux aquatiques	Préserve l'accessibilité des poissons migrateurs aux zones de reproduction ou de développement
Objectifs réglementaires	> positif à très positif	Participe à l'atteinte des objectifs DCE en préservant le bon état de conservation des espèces et habitats.



Conclusions de l'étude d'impact

○ Classement en Liste 2 :

Rappel de l'importance d'améliorer la morphologie (capacité auto-épuratoire, transport des sédiments). A ce titre, les coûts associés au classement sont jugés cohérents.

Type d'usage	Evaluation de l'impact	Justification
Socio-économiques	> nul à modéré pour les ouvrages à fonction économique avérée	Impact direct modéré (part de l'investissement non aidée, fonctionnement)
	> positif au regard des activités de pêche	Amélioration du peuplement piscicole et augmentation globale des stocks potentiellement bénéfique pour la pêche professionnelle et/ou de loisir
Milieux-aquatiques	> très positif	- Gains forts en termes d'amélioration de la circulation des migrateurs et d'accès aux réservoirs biologiques. - Contribution à l'amélioration de la qualité - Intérêt à terme pour la préservation et l'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité.
Objectifs réglementaires	> modeste à positif	Projet favorisant l'atteinte des objectifs DCE

Procédure de consultation de la CLE

- Projet de classement soumis à avis :
 - Des membres de la CLE
 - Des partenaires (CG, Conseil Régional ?)
 - Des syndicats porteurs de contrat territoriaux ou CRE
- **Date limite de réception des avis écrits : 1^{er} septembre**
- **Synthèse des réponses : 1^{ère} quinzaine de septembre**
- **Rapportage et discussions en Bureau de CLE (date à définir courant septembre)**

L'ensemble des documents relatifs au classement et à l'étude d'impact sont disponibles sur le site internet de la DREAL de bassin :

http://centre.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=228

Choix de la stratégie du SAGE

- Présentation : Jacques MARREC
Bureau d'études SCE



Etude de pré-localisation des zones humides

Etude « pré-localisation » des zones humides

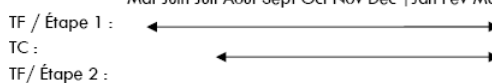
- Un double objectif
 - Disposer d'une connaissance homogène des zones humides probables (enveloppes de forte probabilité de présence) sur l'ensemble du bassin
 - Mettre en place une méthode de hiérarchisation de ces enveloppes afin de prioriser les inventaires « terrain »

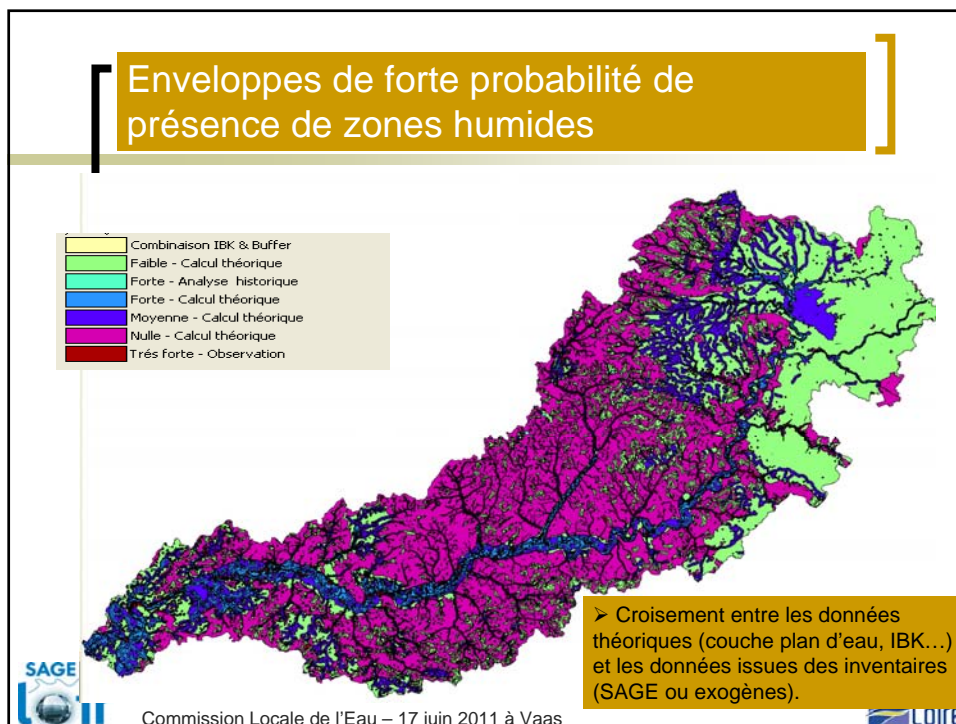
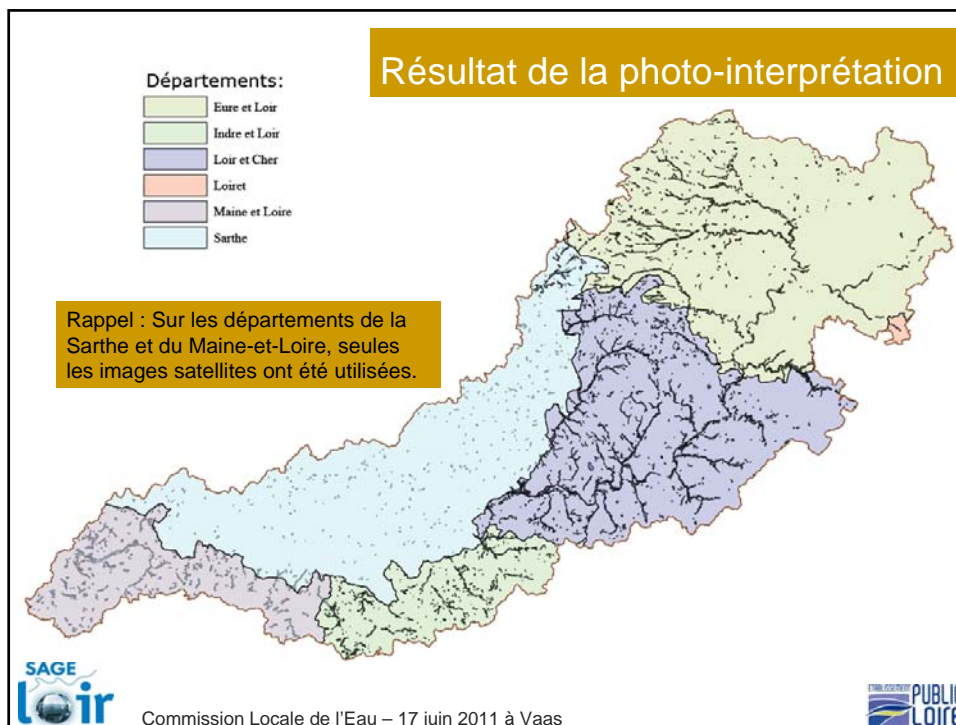
Pré-localisation des zones humides (information)

Prestataire : TTI production / durée prévisionnelle : 12 mois (prolongée jusqu'au 31août)

- Tranche ferme
 - Etape 1 : identification des enveloppes de forte probabilité de présence par photo-interprétation (pré-localisation)
 - Etape 2 : proposition d'une méthode de hiérarchisation de ces enveloppes afin de prioriser les inventaires terrain (croisement avec les pressions et enjeux identifiés dans le diagnostic)
- Tranche conditionnelle
 - Etape 1 bis : Interprétation d'images satellites en vue de compléter l'identification des enveloppes

Mai Juin Juil Août Sept Oct Nov Déc | Jan Fév Mars Avril Mai





Pré-localisation des zones humides (information)

- Précédentes phase de validation
 - Validation de la phase de cadrage méthodologique : le 21 septembre 2010 (CTSE)
 - Présentation des résultats de la **phase 1** : 03/03/2011 (CTSE)
 - Présentation et discussion sur la méthodologie de **phase 2** : 12/04/2011 (CTSE)
- Finalisation de la phase 2 (en cours)
 - Hiérarchisation des enveloppes de forte probabilité de présence en vue de prioriser les inventaires terrains
 - Croisement des enjeux, pression et prise en compte de l'opportunité d'intervention (portage potentiel, document d'urbanisme approuvé ou en révision...)



Présentation et validation des **Phases 1 et 2** :
12/07/2011 (Bureau/CTSE)

Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas



Plus value du SAGE sur la question ZH ?

- Améliorer la connaissance :
 - Pré-localisation en cours
 - Coordination des inventaires de terrain (rédaction d'une méthode d'évaluation participative ou d'un CCTP)
 - Sensibiliser et initier la mobilisation locale
-
- Le SAGE peut également identifier des ZHIEP et ZSGE
 - ZHIEP = programme d'action
 - ZSGE = mise en place de servitudes

Réflexion à prévoir sur l'opportunité de mettre en place ce type de zonage et la plus value apportée par le SAGE.

> Question de sa mise en œuvre, de son portage et des financement mobilisables ?



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas



Etude globale de réduction du risque inondation

Etude globale de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir

- Etape 1 : Recueil des données existantes et enquêtes
- Etape 2 : Etat des lieux et diagnostic
 - Evaluer le risque inondation sur le bassin
 - Caractériser la vulnérabilité des enjeux
 - Evaluer les dommages potentiels (zone de concentration des enjeux)
 - Diagnostic de la gestion actuelle du risque (outils de prévision , réseau de mesure, prévention...)
- Etape 3 : Proposition d'un programme d'actions
 - 3 volets : prévision, prévention, protection
 - Rédaction d'une fiche synthétique territorialisée pour chaque action
 - Propositions de maîtrises d'ouvrages adaptées

Etude globale de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir

■ Etat d'avancement

année	2010			2011												2012		
	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3
Phase 1																		
Phase 2																		
Phase 3																		
COFIL	X			X			X					X		X		X		
Réunion élargie												X			X			X

- 6 septembre : Réunion du COFIL
- 20 septembre : réunion élargie amont/aval (COFIL + EPCI, communes, associations...)



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas



Etude globale de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir

Plus d'informations sur le site du plan Loire :

www.plan-loire.fr/etude-loir

Je saisais mes mots clés
 Rechercher

Je filtre par thématiques

Actualité
 Présentation
 Réunion de la plate-forme
 Démarche "Industrielle"
 Appui PCS et DCRM
 Etude 3P Allier
 Etude globale bassin du Loir
 Boîte à outils
 Documentation

18/03/2011 Orléans
 Formation au logiciel OSRS-inondation

Tout l'agenda

Le plan Loire Pratique Ressources Les plates-formes Thèmes généraux ANNUAIRE

Actes au plan de collaboration de l'étape
 (identification, reconnaissance, et inscription d'un mot de passe utilisateur)

Prévention des inondations

Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir

L'Établissement public Loire a engagé dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, une étude globale de réduction du risque inondation sur le territoire du bassin versant du Loir, en vue de compléter le SAGE Loir en cours d'élaboration.

Cette étude inscrite dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAI) du bassin de la Maine est cofinancée par l'Europe (FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel pluri-régional Loire 2007-2013) de l'Etat et des régions Centre et Pays de la Loire (CPRER Loire 2007-2013).

L'objectif de cette étude est d'élaborer un programme d'actions cohérent, hiérarchisé et réaliste visant à réduire le risque inondation de manière significative sur le bassin du Loir. Ce programme sera basé sur un état des lieux et un diagnostic du risque inondation et de sa gestion, et proposera des améliorations pour la prévention des crues, la préparation à la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés (habitat, activités économiques, réseaux...) et la protection contre les inondations.

Ces propositions devront en particulier être cohérentes avec les dispositions du SAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et avec les éléments du SAGE du bassin du Loir

Contact
 Vous avez des informations, ressources, ou remarques à soumettre : [cliquer ici](#)
 S'inscrire sur le site pour accéder au comité de pilotage

Documents administratifs et techniques
 CCTP Etude globale bassin du Loir

Réunions et Documents de présentation
 Réunions du comité de pilotage (CORIL)
 Documents de présentation



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas



Etude Evaluation environnementale

Evaluation environnementale

- Directive européenne du 27/06/2001 relative à l'évaluation des incidences :

Les plans et programmes susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et qui fixent le cadre de décisions ultérieures d'autorisation d'aménagement et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption.

Evaluation environnementale

■ Objectifs généraux de l'évaluation

Intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans en vue de promouvoir un développement durable

Prendre en compte les effets directs ou indirects du plan sur d'autres champs de l'environnement

Faciliter le rapprochement entre les différentes politiques

■ Le processus d'évaluation prévoit :

- La réalisation d'un rapport (articles R.122-20 et R.212-37 du CE)
- Une consultation (auprès des autorités administratives et du public)
- Un suivi des effets du programme sur l'environnement

Evaluation environnementale

■ « Cadrage préalable »

Préparé et transmis par la DREAL des Pays de la Loire sur sollicitation de la CLE

- Précise le cadre d'analyse et les objectifs de la démarche,
- Fixe le degré de précision recherché,
- Décrit le principe et la méthode d'évaluation,
- Décrit le contenu du rapport,
- Rappel la portée de l'avis émis par l'autorité environnementale.

De manière générale, elle indique que le rapport doit permettre au lecteur de juger de l'efficacité du SAGE au regard des enjeux du territoire et des objectifs fixés par la CLE

www.sage-loir.fr

SAGE du bassin du Loir
Hôtel de ville
Espace Pierre Mendès France
72200 LA FLECHE
Tel: 02.41.86.63.16
Courriel: alexandre.delaunay@eptb-loire.fr



Commission Locale de l'Eau – 17 juin 2011 à Vaas

